

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FOUR-L'ÉTANG

Procès-Verbal du Conseil Municipal – PV 2026 05

SÉANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 8 - votants : 8

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Christine LAROYE, Alexandre SALAGNAC, Magali DUGAND, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT, Johan PELISSON et André LEFEBVRE.

EXCUSÉS : Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN

ABSENTE : Jennifer MOUSCARDÈS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du référent animation foncière agricole
- Commission Communale des Impôts Directs
- Commission de révision de la liste électorale
- Achat de terrain privé dans le bourg

Début de séance : 20 h 07

Validation du procès-verbal du conseil précédent à l'unanimité, après rectification d'une erreur de localisation.

- Désignation du référent animation foncière agricole

Vu l'animation foncière agricole déployée, depuis le 1^{er} janvier 2023, par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur l'ensemble de son territoire afin :

- De préserver le foncier agricole grâce à la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées (reconquête agricole, réglementation des boisements, aménagement foncier, échanges amiables...) ;
- D'améliorer la structuration foncière des exploitations agricoles, afin de créer les conditions pour maintenir une activité agricole sur les territoires ;

Considérant que cette animation s'appuie sur un réseau de référents agricoles,

Considérant que Monsieur Patrick KRIN a fait part de sa volonté d'occuper cette responsabilité pour la durée du mandat un référent agricole ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a désigné Patrick KRIN, deuxième adjoint, pour représenter la commune, en qualité de référent agricole au sein de l'animation foncière agricole du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

- Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 22 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste des 24 personnes suivantes :

- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| 1. M. John-Emmanuel BOREL | 13. M. Patrick PACALET |
| 2. M. Jacques BOURDEL | 14. Mme Fabienne ROUSSEAU |
| 3. M. Patrick KRIN | 15. M. Gérard BESSON |
| 4. Mme Ornella BEAUSEROY | 16. M. Daniel MATUSSIÈRE |
| 5. M. Jean-Claude FAYARD | 17. Mme Marie-Catherine MOULINAT |
| 6. Mme Magali DUGAND | 18. Mme Marie-Thérèse MOULIN |
| 7. M. André LEFEBVRE | 19. M. Sylvain TOTH |
| 8. M. Bernard BERODY | 20. M. Daniel VERNET |
| 9. M. Eric MONTEILHET | 21. Mme Michaëlle PLANAT |
| 10. M. Tony GARON | 22. M. Jean-Michel RICHARD |
| 11. Mme Véronique MYE | 23. Mme Monique ALRIC |
| 12. M. Serge DURAND | 24. M. Jean-Luc MANDON |

- Commission de révision de la liste électorale

La commission de contrôle des listes électorales, prévue à l'article L. 19 du code électoral, est chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions prises par le Maire et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués à la commission de contrôle de la liste électorale ;

L'assemblée décide à l'unanimité d'élire au sein du Conseil Municipal :

- Déléguée titulaire : Christine LAROYE, conseillère municipale
- Déléguée suppléante : Magali DUGAND, conseillère municipale

L'assemblée propose comme délégués susceptibles d'être désignés par Madame la Préfète :

- Déléguée titulaire : Colette LOMBARDY-KRIN
- Délégué suppléant : John-Emanuel BOREL

L'assemblée propose comme délégués de Madame la Présidente du Tribunal judiciaire :

- Déléguée titulaire : Marie-Thérèse LOMBARDY
- Délégué suppléant : Eric MONTEILHET.

- Achat de terrain privé dans le bourg

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'achat d'une parcelle privée en vue de créer un chemin d'accès à mairie depuis le bas du bourg.

Dans cet objectif, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section **AB n° 72** d'une contenance de 124 m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2026 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu la proposition du propriétaire de fixer un montant d'achat à **1 000 € pour la totalité de la parcelle ;**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce terrain pour un prix de **1 000 € ;**
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- **informe** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

- Questions diverses

- *Salle des fêtes*

La prochaine location de la salle des fêtes est prévue ce week-end.

Les montants de location seront mis en ligne sur le site Internet de la commune.

- *Communication et vie communale*

Il est proposé de revenir à un bulletin annuel et plus conséquent, prenant notamment en compte les observations des habitants de la commune.

- *Église*

Le clocher ne semble pas impacté par la présence de quelques pigeons.

- *Espaces publics, environnement, chemins de randonnée*

Éric WAETERS, Conseiller Municipal et Président de la commission espaces publics, environnement, demande du matériel de sécurité : cônes de chantier, panneaux, etc. lorsque les bénévoles de la commission travaillent sur les bords de route.

Beaucoup de volontaires se sont manifestés pour être bénévoles (une vingtaine) dans cette commission. Ils ont pu participer à la journée du 2 mai 2026 dont l'objectif était l'entretien de chemins (à Matoux et entre La Palette et la Pauze). Une journée de broyage des déchets végétaux est à programmer, selon la météo.

Le fauchage des accotements des voies communales sera réalisé sur les premières semaines de juin.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme s'est occupé de couper la Renouée du Japon.

- *Voirie, urbanisme, habitat*

Les 2 derniers candélabres qui restaient à changer dans le Bourg ont été remplacés.

- *C.C.A.S.*

La prochaine réunion du SIVOS de Billom est programmée le 21 mai. L'ordre du jour consiste en l'élection et la mise en place du comité syndical.

- *Programme d'Aménagement de Bourg (PAB)*

Le Conseil Départemental a voté son budget avec subvention pour notre PAB = 112 166 € sont accordés pour notre projet. Une prochaine Commission doit se réunir en juin.

Les travaux pourraient peut-être reprendre en septembre 2026.

- *Affichage*

Le projet d'achat d'une vitrine extérieure plus grande est en cours. Actuellement, nous avons un devis. Nous allons en demander 1 ou 2 supplémentaires avant de nous décider.

- *Lecture aux enfants*

En raison du départ des personnes réalisant actuellement (et jusqu'à la fin de l'année scolaire) la lecture aux enfants, à l'école, 1 fois par mois, plusieurs personnes se sont manifestées pour reprendre cette activité.

- *Sentier de randonnée*

Sur proposition d'un habitant, il serait intéressant de programmer une demi-journée découverte du sentier de randonnée L'Isle sur Dore aux habitants de la commune.

Séance levée à : 21 h 01

Magali DUGAND,
Secrétaire de séance.



Christophe DOS SANTOS,
Maire.

